

AFFAIRE N°8 - Echange d'une parcelle de terrain de 430 m2 appartenant à l'Association Saint-Jean de Dieu contre un terrain communal de même superficie, nécessaire à l'aménagement de l'entrée du Stade de SAINT-FRANCOIS.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

L'aménagement d'une entrée devant desservir le futur Stade de Saint-François qui se situe au PK 7, hypothéquera une parcelle de terrain de 430 m2 appartenant à l'Association Saint-Jean de Dieu.

Les terrains de cette Association et de la Municipalité étant contigus, j'ai proposé et obtenu l'accord du propriétaire pour l'échanger pur et simple des parcelles, sans aucune indemnisation de quelque nature que ce soit.

Mesdames et Messieurs, je vous demande de m'autoriser :

- à accepter de l'Association Saint-Jean de Dieu, la cession d'une parcelle de terrain de 430 m2,

- à céder en échange à cette Association une parcelle de terrain de superficie identique telle qu'elle figure sur le plan joint en annexe.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je vous sou mets le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

Il s'agit d'un simple échange de terrain qui nous permettra d'accéder au terrain de sport.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

Vu

Pour le Prefet et par délégation  
Le Directeur des Finances et des  
Collectivités Locales

Signé: Paul PASTOR

Pour copie conforme

Saint Denis, le 9 août 1976

Le chef de Bureau délégué

J. LAPOSTOLLE